



CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 8 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL N° 7

| | |
|----------------------|--|
| PRÉSIDENCE | M. Cédric Gorgerat |
| CONSEILLERS PRÉSENTS | 30 présents, 10 excusés |
| MAJORITÉ ABSOLUE | 16 |
| CONSEILLERS EXCUSÉS | Mmes Leah Halpren, Fabienne Ruch, Jessica Simhon et Elaine Walsh, et MM. André Blecha, Vincenzo Ganci, José Lereuil, Jean-Robert Morax, Jean-Claude Schaller et André Strebel. |
| CONSEILLERS ABSENTS | - |
| MUNICIPALITÉ | M. Hans Brunner, Syndic Mmes Sandrine Kilchenmann, Charlotte Connell et Léia Eljamal Fehr MM. Denis Krebs, Anthony Hinder et Fabien Joly |

1) APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à tous et passe la parole à la Secrétaire.

L'appel constate la présence de 30 Conseillers, 10 se sont excusés.

La majorité est fixée à 16 ; le quorum est atteint, la séance peut se dérouler.

2) ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture de l'ordre du jour et précise que l'attribution des jetons de présence sera traitée au point 11 « Propositions individuelles et divers ».

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité,
6. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseils intercommunaux :
 - Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
 - Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
 - Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)
 - Région de Nyon
7. Préavis municipal n° 18/2022
Projet d'amélioration structurelle – adduction hydrique sur les alpages des Reculets et des Dappes
Rapport de la commission ad hoc
8. Préavis municipal n° 19/2022
Révision du plan général d'affectation communal (PACom) – demande de crédit supplémentaire
Rapport de la commission des finances
9. Préavis municipal n° 20/2022
Budget 2023
Rapport de la commission des finances
10. Nomination d'une commission chargée de l'étude du futur préavis sur le nouveau groupement forestier, prévu au printemps 2023 + séance d'information préalable le 1^{er} février 2023.
11. Propositions individuelles et divers
12. Extrait des décisions

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal est passé en revue page par page, il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité et son auteur est remercié.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président demande que les absences lui soient également communiquées, en même temps qu'à la Secrétaire.

Il prie ensuite les commissions de bien vouloir respecter les délais fixés pour le retour des rapports. S'il est bien entendu préférable que tous les membres de la commission soient présents pour siéger, il faut toujours avoir en perspective la date de retour du rapport et fixer les dates des séances en fonction.

Les commissions peuvent valablement délibérer si le quorum est atteint, il n'est donc pas nécessaire de trouver impérativement une date qui convient aux cinq membres.

Par ailleurs, lorsque la commission ad hoc et la commission des finances doivent traiter du même préavis, les présidents se coordonnent afin de pouvoir respecter l'art. 46 alinéa 2 qui stipule que le préavis de la commission des finances doit être transmis à la commission ad hoc pour qu'elle puisse en prendre connaissance.

La commission ad hoc n'a plus l'obligation d'indiquer la position de la commission des finances dans son rapport étant donné que le rapport de cette dernière est également distribué aux membres du Conseil communal.

Le Président poursuit en informant que le Préfet Olivier Fargeon a effectué son inspection annuelle le 11 octobre dernier. Tous les registres consultés ont été considérés comme étant en ordre et bien tenus. Merci à notre Secrétaire !

Il continue ses communications en énumérant les dates des séances du Conseil communal de 2023, qui se tiendront :

Mercredi 15 mars

Jeudi 22 juin

Mercredi 30 août

Jeudi 12 octobre

Jeudi 7 décembre

Ces dates sont projetées et **le Président** laisse le temps à chacun de les agender.

Et il conclut en informant que les notes de frais des commissions doivent être déposées au greffe jusqu'au 12 décembre ; passé ce délai, elles seront payées l'année prochaine.

5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Fabien Joly, Municipal, rappelle que la convention liant cinq communes et gérant les assistants de sécurité publique sera dissoute le 31 décembre 2022, les quatre autres communes ayant suivi Gingins et dénoncé la convention. Notre règlement de police stipule que la Municipalité est l'autorité compétente pour le maintien de l'ordre et la tranquillité publique ; dès lors, à partir du 1^{er} janvier 2023, c'est bien elle qui s'en assurera. L'objectif est toujours de tendre vers la prévention plutôt que la répression mais la Municipalité se donnera les moyens d'agir si nécessaire. **M. Joly** a suivi et suivra encore les cours nécessaires pour être assermenté et autorisé à délivrer des contraventions.

M. Denis Krebs, Municipal, informe que plusieurs séances ont été organisées avec le bureau d'architecte afin d'établir les contours définitifs du « Plan B » du réaménagement du complexe sportif. La Municipalité espérait démarrer la mise à l'enquête d'ici la fin de l'année mais ce sera plutôt début 2023.

Il revient ensuite sur l'article paru dans La Côte du jour, dans lequel on peut lire que la Municipalité a décidé d'éteindre le sapin de Noël à 22 heures. Cette volonté n'a cependant pas pu être respectée car le sapin est branché sur l'éclairage public. Il aurait été beaucoup trop coûteux et absurde d'engager des frais pour des économies d'énergie toutes relatives. Raison pour laquelle le sapin est illuminé toute la nuit.

Il conclut avec humour en relevant la petite taille du sapin de cette année, qui a nécessité moins d'ampoules décoratives... donc moins d'énergie utilisée.

6) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

M. Pierre Schaller, délégué, informe que la séance de décembre a été annulée et rappelle que la piscine à Chésereux fêtera ses 10 ans, demain 9 décembre.

Association intercommunale Enfance et École (AEE)

Rien à signaler

Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)

M. Michael Bumm, délégué, informe que la prochaine séance se tiendra le 20 mars 2023.

Région de Nyon

M. Cédric Gorgerat, délégué, donne l'ordre du jour de la séance du 14 décembre prochain qui sera résumée lors du prochain Conseil communal. Un petit film est ensuite diffusé sur le programme politique de Région de Nyon.

7) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 18/2022

PROJET D'AMÉLIORATION STRUCTURELLE ADDUCTION HYDRIQUE SUR LES ALPAGES DES REULETS ET DES DAPPES

Rapport de la commission

La parole est donnée à **M. Pierre Schaller**, pour la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Puis à **M. Jonas Addor** pour le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte :

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, demande si la Municipalité a pu négocier la convention avec Télé-Dôle.

M. Fabien Joly, Municipal, répond que Télé-Dôle a confirmé par écrit que la convention sera établie une fois le préavis accepté.

La parole n'est plus demandée, **le Président** soumet le préavis au vote.

Résultat :

Au vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal autorise la Municipalité à entreprendre les travaux qui seront financés par un crédit d'investissement de CHF 240'000.- prélevé sur la trésorerie courante ou par un emprunt en cas de liquidités insuffisantes ; et à demander l'octroi des subventions fédérale et cantonale.

8) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 19/2022

RÉVISION DU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM) DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE

Rapport de la commission

La parole est donnée à **M. Jonas Addor** pour la lecture du rapport - dès le point 3 - de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion :

M. Michel Zryd, Conseiller, revient sur les CHF 70'000.- destinés à finaliser la révision et demande si ce montant ne sera pas dépassé une énième fois. La Municipalité s'est-elle bien assurée que ce montant était suffisant ?

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, répond que la Municipalité l'espère. Ce montant est nécessaire pour déposer le permis et pour traiter les oppositions. Ceci dit, il est très difficile d'évaluer ces frais avec précision ; l'urbaniste estime néanmoins que ce montant est suffisant.

M. Christian Lavanchy, Conseiller, comprend donc que ce n'est pas une certitude et qu'il n'est pas impossible qu'une demande complémentaire soit déposée à l'avenir. Il s'interroge de savoir pourquoi le montant initial n'a pas pu être respecté.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, donne quelques éléments de réponse, à savoir les deux ans de Covid qui ont mis le dossier en attente, les exigences supplémentaires du Canton, de la DGTL en particulier, notamment sur la projection des dangers naturels sur une période de 100 ans et des mesures à prendre pour s'en protéger, un nombre de séances supplémentaires et nécessaires qui a augmenté, etc... La Municipalité n'est pas maîtresse de ces dépenses ; elle a l'obligation de réviser son plan d'affectation communal et elle n'a tout simplement pas le choix.

M. Pierre Schaller, Conseiller, espère lui aussi qu'il n'y aura plus de dépassement mais cette révision du PACom est un travail de longue haleine. Le Canton balade la Municipalité dans tous les sens avec des exigences de plus en plus pointues. Le dossier sera bientôt mis à l'enquête, il y aura les oppositions à traiter et ce ne sera pas une mince affaire. Cela dit, M. Schaller se demande si l'urbaniste n'a pas un peu exagéré avec ses honoraires...

Il n'y a plus de question, **le Président** soumet le préavis au vote.

Résultat :

Le préavis est accepté par **25 OUI**, 1 NON et 3 abstentions.

Le Conseil communal accorde un crédit supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à compenser le dépassement du crédit initial de CHF 118'000.-, et accorde un crédit complémentaire de CHF 70'000.- destiné à finaliser la révision du PACom.

Ces dépenses seront financées par le biais de la trésorerie courante ou par emprunt si nécessaire.

9) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 20/2022

BUDGET 2023

Rapport de la commission des finances

M. Jonas Addor donne lecture du rapport de la commission des finances et de l'amendement proposé, qui consiste à ajouter une charge de CHF 139'969.40, à allouer à la rubrique correspondante. Il en découle alors un excédent de charges de CHF 79'805.15 pour le budget 2023.

Le Président passe la parole à la Municipalité.

M. Anthony Hinder, Municipal, corrige le montant avancé par la commission des finances ; le taux d'intérêt du montant de la facture sociale est de 4% et non de 5%. Par ailleurs, l'avocat ne pense pas que la décision sur ces recours interviendra avant 2024 voire 2025. Cependant, si elle devait tomber en 2023, la totalité des sommes retenues devrait être prévue, pour autant que les recours soient rejetés.

Si le Conseil estime qu'il est utile de faire une provision, on peut le faire mais la Municipalité ne le souhaite pas. Le montant concerné est de CHF 2'709'736.-

M. Michel Zryd, Conseiller, demande si la Municipalité a analysé l'avantage ou le désavantage de provisionner ce montant et son impact sur la péréquation.

M. Anthony Hinder, Municipal, répond que c'est un budget, cela n'a donc aucune incidence. Et il n'est pas possible de prévoir un montant puisqu'on ignore quand interviendra la décision du Tribunal fédéral. Pour résumer, soit la Commune gagne ses recours et ne devra pas payer, et si elle perd, elle sera dans l'obligation de s'acquitter de son dû, intérêts en sus. Il ne faut pas oublier non plus que le Tribunal fédéral peut renvoyer la cause au Tribunal cantonal qui devra revoir sa copie et assumer une décision, contre laquelle il y aura encore un droit de recours. C'est une longue, très longue procédure. Il est donc complexe de provisionner un montant.

M. Valéry Babey, Conseiller, constate que le montant dû est de CHF 2,7 millions, ce qui représente environ CHF 900'000.- par année. Il demande si la Municipalité en a tenu compte dans le plafond d'endettement car selon lui, dans 5 ans, on aura presque atteint 5 millions de non-payés.

M. Anthony Hinder, Municipal, répond que ce n'est pas environ CHF 900'000.- par année. L'année 2021, par exemple, présente un décompte d'environ CHF 70'000.-. Par ailleurs, il y a de la marge dans le plafond d'endettement.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, considère qu'il s'agit d'un problème de logique. Il ne faut pas provisionner le montant dû sans les intérêts. Une provision doit être faite dans sa totalité pour qu'elle ait du sens.

Ce sujet n'apporte pas d'autres questions, **Le Président** ouvre la discussion sur le budget, qui est parcouru page par page.

Il est demandé à chaque intervenant d'indiquer le numéro de rubrique concernée par son intervention afin de simplifier la recherche dans le document.

M. Valéry Babey, Conseiller, rubrique 140.352.61 DISREN, rappelle que ce sont les charges maximales qui pourraient être demandées à la Commune et qu'elles représentent la valeur d'un point d'impôt. M. Babey demande alors si ce montant de CHF 140'000.- est en phase avec les recettes fiscales. Il relève également que le DISREN est toujours mentionné dans le Plan des investissements. Puisqu'il est maintenant au budget, il faut le sortir du Plan.

M. Anthony Hinder, Municipal, annonce que le point d'impôt est d'environ CHF 150'000.- et confirme que le DISREN sera supprimé du Plan des investissements.

M. Sébastien Rigamonti, Conseiller, rubrique 170.314.5 Terrains de sport, demande les raisons de la diminution des frais d'entretien sur les terrains actuels.

M. Denis Krebs, Municipal, répond que les travaux de réaménagement du complexe sportif sont prévus en 2023 ; par conséquent, il y aura moins de frais d'entretien.

M. Pierre Schaller, Conseiller, a remarqué plusieurs nouveaux comptes. Quels sont-ils ?

Mme Jannick Burnier, Boursière, répond qu'il s'agit de charges sociales qui ont été ventilées et attribuées à chaque rubrique de traitement du personnel.

M. Michael Bumm, Conseiller, demande la signification de l'abréviation RFFA.

Il s'agit de la Réforme Fiscale et Financement de l'AVS, suite à la réforme de la fiscalité des entreprises.

M. Valéry Babey, Conseiller, demande pourquoi la forêt est moins exploitée.

M. Fabien Joly, Municipal, répond qu'elle n'est pas moins exploitée, mais exploitée différemment. Il y a eu beaucoup de commandes en 2022 et les projections du garde forestier pour l'année 2023 sont plus pessimistes.

M. Pierre Schaller, Conseiller, fait remarquer que la rémunération de la boursière du Triage ne doit pas figurer dans le budget de la Commune. Puis il constate que les revenus provenant de la vente de bois sont très bas et veut savoir pourquoi.

Le Syndic répond que ces chiffres sont donnés par le garde forestier qui estime que le prix du bois va encore baisser. Ceci dit, si la Commune encaisse plus que ce montant, la Municipalité en sera très contente.

M. Pierre Schaller, Conseiller, rubrique 440.301.1 Parcs et promenades, demande pour quelle raison le traitement du personnel a si fortement augmenté.

M. Anthony Hinder, Municipal, explique que la répartition entre les différentes activités du personnel sur le terrain a été modifiée. Le traitement du personnel dédié à la rubrique a été adapté en conséquence.

M. Daniel Zryd, Conseiller, rubrique 452.452.8 Participation déchèterie Chéserey Trélex, constate une diminution de CHF 10'000.- et souhaite savoir pourquoi.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, indique avoir effectué un calcul basé sur une estimation et le nombre d'habitants pour déterminer la participation de chaque commune.

M. Pierre Schaller, Conseiller, rubrique 611.352.1 Sécurité publique communale, demande une explication sur ces charges alors que M. Joly a informé qu'il n'y avait plus d'assistants de sécurité publique (ASP).

Le Syndic répond que jusqu'à présent, la Commune payait CHF 30'000.- par année pour financer les ASP. Bien évidemment que ce montant n'est plus porté au budget.

Cependant, la Municipalité se doit d'assurer la sécurité publique et aura besoin de matériel, de carnets à souche, de carte de légitimation, voire d'une personne tierce pour certaines tâches. Un bilan sera fait en fin d'année mais il était important de prévoir un montant dans cette rubrique.

Le Président propose d'ouvrir la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande pourquoi le montant de CHF 30'000.- destiné au fonds sur les énergies renouvelables n'a pas été budgétisé.

Le Syndic répond que le fonds de 75'000.- destiné aux subventions a été entamé à hauteur de CHF 30'000.- en 2022. Le même montant sera dévolu à l'année 2023. La question se posera dès le budget 2024. Par ailleurs, la Municipalité est en pleine réflexion sur le financement de ce fonds d'une part, et sur une révision du règlement d'autre part.

M. Jonas Addor, Conseiller, défend le taux de 5% utilisé par la Commission des finances dans son rapport car il s'agit du taux utilisé par le Tribunal fédéral. Il revient une dernière fois sur les explications de la commission des finances et demande au Conseil communal de soutenir l'amendement de la commission des finances.

La parole n'est plus demandée, **le Président** soumet l'amendement au vote du Conseil, qui est accepté par **25 OUI**, 3 NON et 1 abstention.

Puis le préavis est soumis au vote.

Résultat :

Le budget 2023 amendé est adopté **à l'unanimité**.

10)

NOMINATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU FUTUR PRÉAVIS

SUR LE NOUVEAU GROUPEMENT FORESTIER

+ séance préalable le 1^{er} février 2023

Le Président informe que la Municipalité souhaite la nomination de cette commission en amont de la séance du 1^{er} février prochain afin qu'elle soit prête à étudier le préavis dès qu'il sera présenté par le comité de pilotage du futur groupement forestier.

Cette séance se tiendra le 1^{er} février prochain à 20h00 à la Salle communale de Chésereux ; les membres de la commission nommée ce soir devront pouvoir assister à cette séance.

La parole est donnée à la Municipalité pour des informations complémentaires.

M. Fabien Joly, Municipal, informe l'assemblée que les triages N° 121 et 122 cesseront leurs activités au 31 décembre 2023 et seront remplacés pour un nouveau groupement forestier le 1^{er} janvier 2024. Regroupant neuf communes, deux gardes forestiers et une équipe de bûcherons, ce nouveau groupement s'occupera des forêts communales, cantonales et privées.

Les communes qui adhéreront sont Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Grens, La Rippe, et Bonmont – forêts cantonales pour le triage 121 et Arnex, Chésereux, Crans, Eysins, Gingins et les forêts cantonales de Chavannes, pour le triage 122.

La surface forestière atteindra plus de 2000 hectares pour une production de plus de 11'000 m³ par année.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal nomme la commission qui est composée de Pierre Schaller, Sébastien Rigamonti, Sylvain Liaudat, Johnny Bühler et Dirk Reinisch.

11) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le Président rappelle que le don des jetons de présence doit rester sur une base volontaire aussi, il propose que les Conseillers qui ne souhaitent pas participer s'annoncent maintenant, ou après la séance auprès de lui ou de Nathalie. Ce n'est pas le cas. Le montant des jetons de présence s'élève cette année à environ CHF 2'500 mais rappelons qu'il n'y a eu que quatre séances dans l'année.

Puis il informe qu'il a reçu trois propositions de dons pour diverses associations :

- 1) De Christian Lavanchy, qui propose de financer les cabas solidaires de la paroisse de la Dôle, qui sont distribués aux personnes et familles de la région qui pourraient en avoir besoin.
- 2) D'Ernest Fehr, pour une association d'étudiants en médecine de l'UNIL « M.E.T.I.S » qui s'active contre les inégalités d'accès à la santé.
- 3) D'Alain Meuwly, pour l'association Sunflower qui soutient et aide les personnes qui ont fui la guerre en Ukraine et qui sont maintenant en Suisse, principalement des femmes et des enfants.

Il demande s'il y a d'autres propositions, **M. Michael Bumm**, Conseiller, souhaite ajouter l'association AMCA.

Pierre Schaller, Conseiller, propose de soutenir les trois premières qui sont de nouvelles propositions, contrairement à AMCA qui a déjà bénéficié des jetons de présence l'année dernière.

Le Conseil décide d'attribuer les jetons de présence à chacune des trois, à parts égales.

Puis la parole est à qui veut la prendre :

M. Michel Zryd, Conseiller, souhaite savoir si les acquéreurs de la parcelle N° 774 se sont montrés intéressés par l'ajout d'un triangle de terrain sous leur parcelle pour y faciliter l'accès et permettre une surface de plancher utile plus importantes.

Le Syndic répond que le droit de préemption a été refusé par son bénéficiaire il y a à peine une semaine. Cette opportunité d'achat avait été évoquée lors de la signature chez le notaire mais sans être approfondie. Aujourd'hui, la Municipalité a fait une proposition concrète et attend une réponse.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande si la Municipalité peut répondre à ses trois interpellations déposées lors de la séance du mois d'octobre dernier. Il remercie ensuite les organisateurs de la sortie des Aînés : c'était une magnifique journée. Enfin, il conclut en regrettant que le repas de ce soir ne consiste qu'en une fondue.... Il estime que le repas aurait pu être un peu plus festif et conséquent...

M. Fabien Joly, Municipal, répond que la haie le long de la route de la Dôle a bien été taillée par son propriétaire. Le chemin du Creux est sous surveillance, des avertissements ont été délivrés.

M. Denis Krebs, Municipal, confirme que la banquettes le long de la route de Chiblins ainsi que le chemin des Cheseaux sont au budget 2023.

Le Syndic rappelle à M. Schaller que le Conseil communal a eu l'occasion de partager un excellent repas en avril dernier à l'Auberge de La Poste. Une fondue, par ce temps frisquet, est une excellente alternative.

M. Jonas Addor, Conseiller, demande à la Municipalité de bien vouloir prendre en considération les intérêts de retard dus et de se renseigner auprès des autres communes engagées dans le recours afin de savoir comment elles se positionnent sur ce sujet.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, la discussion est close.

12) EXTRAIT DES DÉCISIONS

La Secrétaire donne lecture de l'extrait des décisions qui sera affiché dès demain au pilier public et sur le site communal.

Le Président adresse ses meilleurs vœux aux Conseillers et à leurs familles pour les fêtes de fin d'année, remercie la Municipalité pour l'organisation de la fondue et invite chacun à rejoindre la buvette pour le verre de l'amitié.

PROCHAINE SÉANCE

MERCREDI 15 MARS à 20H15

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président



Cédric Gorgerat

La Secrétaire



Nathalie Haab